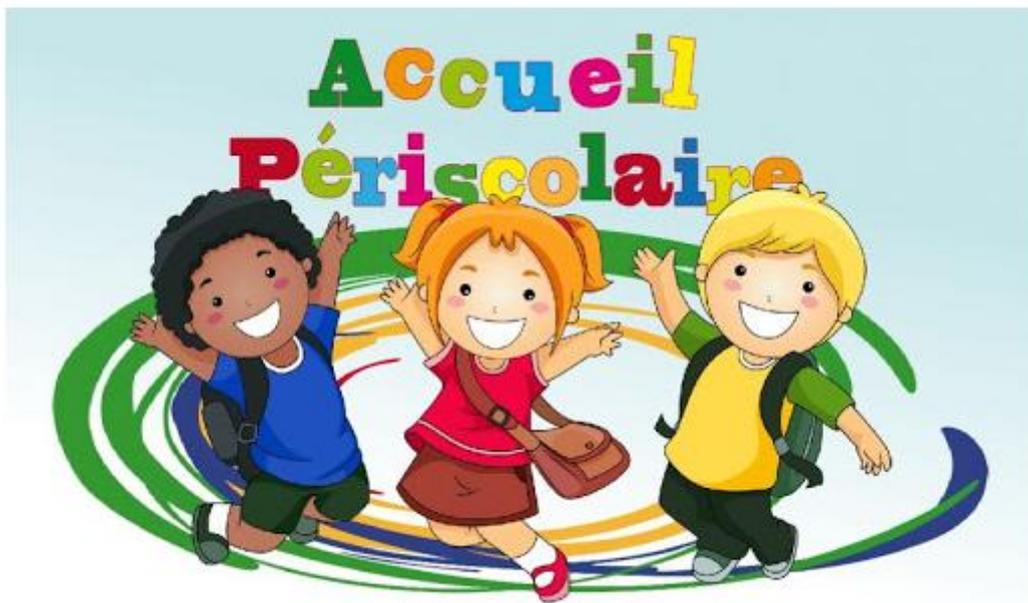


PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL PERISCOLAIRE

2020-2021

Organisateur : Mairie de Ponteilla-Nyls



PRÉAMBULE

Vivre ensemble, c'est être conscient de l'autre, de son intégrité physique et morale, de ses différences. C'est en faisant attention à son comportement, à ses paroles, à son attitude que l'on peut être attentif à l'autre.

Vivre ensemble, c'est favoriser la rencontre et l'échange entre les enfants, mais aussi entre les enfants et les adultes, qu'il s'agisse des animateurs ou des différentes personnes rencontrées dans le cadre de nos activités. C'est en permettant ces temps de rencontre que l'enfant apprendra à connaître l'autre, au travers de ses différences, de ses richesses. Vivre ensemble, c'est apprendre à écouter les autres, ses idées, ses envies et à respecter cette parole.

C'est en valorisant l'écoute que nous permettrons à l'enfant de s'exprimer et à être entendu. Vivre ensemble, c'est aussi partager des moments de vie collective. C'est en faisant de ces temps des moments où la politesse est de rigueur que l'enfant prend conscience de la notion de respect.

LE CONTEXTE et LA STRUCTURE

La commune de Ponteilla-Nyls est l'organisateur de l'Accueil Périscolaire et déclare la structure auprès des services de la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale et auprès de la CAF.

L'accueil périscolaire a pour but d'offrir aux parents un mode d'accueil aux heures qui précèdent et suivent la classe.

Ainsi, il propose une transition entre deux institutions qui rythment la journée de l'enfant : l'école et la famille. Les enfants scolarisés à l'école « de l'oncle Jules » sont accueillis à l'accueil périscolaire de l'école de l'oncle Jules.

Les enfants scolarisés à l'école maternelle « Antoni Gaudi » sont accueillis à l'accueil périscolaire de l'école de l'école maternelle.

l'accueil périscolaire est composé de 2 écoles, école de l'oncle Jules, école maternelle Antoni Gaudi, les activités proposées dans une dynamique de projet ou se détendre et se reposer s'il en éprouve le besoin.

Participer à la construction individuelle de l'enfant par la vie en collectivité, en privilégiant le Service Périscolaire le bien-être, le respect d'autrui, la mixité et la participation de tous sans distinction

LE PROJET PEDAGOGIQUE

Une nécessaire cohérence existe donc entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire la démarche pédagogique.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES APPRENDRE LA VIE EN COLLECTIVITE ET DEVELOPPER LA CITOYENNETE

1) Faire attention à l'autre

- En établissant, avec les enfants, des règles de vie communes et connues de tous.
- En étant, en tant qu'animateur, vigilant à l'attitude des enfants entre eux.
- Maintenir un niveau sonore raisonnable pour favoriser l'écoute.

2) Favoriser la rencontre et l'échange

- Par le biais des temps de vies collectives (repas, goûters, grands jeux...).
- Par le biais des activités du midi menées par des intervenants extérieurs.
- Par le biais des temps d'accueil (matin, midi et soir), lors desquels les enfants de tous âges se retrouvent et doivent partager un lieu en commun ou du matériel.

3) Favoriser l'écoute

- Par le biais de jeux collectifs ou d'activités manuelles.
- Mise en place ludique de règles de vie.
- Par l'intervention de personnes extérieures

4) Favoriser le sens civique

- En insistant lors des accueils sur l'importance du « bonjour » et du « au revoir ».
- En insistant lors des repas sur l'importance du « merci » et du « s'il te plaît ».
- En respectant ces règles en tant qu'animateur.
- Partager un moment d'échange et d'écoute, lors des repas par exemple.

- Apprendre à l'enfant à respecter les règles de vie en collectivité élaborées en début d'année scolaire. (Respecter les autres, enfants et adultes, partager la nourriture et ne pas la gaspiller...).

5) Favoriser Des rencontres intergénérationnelles

Les jeunes enfants vont pouvoir prendre conscience des différences, de la notion du temps qui passe et du respect entre les âges. C'est source également pour eux d'une transmission de savoir : savoirs-faire et savoirs-être.

Les personnes âgées, quant à elles, vont se sentir valorisées en partageant leur expérience, leur vécu et vont être stimulées socialement et de manière cognitive. Cela permet de rompre leur isolement social et de lutter contre la solitude.

Pour les deux, ce sont des moments agréables et riches, de découverte de l'autre !

L'ENFANT, ACTEUR DE SES LOISIRS

1) L'enfant, capable de choisir ses activités

- Donner à l'enfant la possibilité de choisir ses activités, c'est aussi lui permettre de décider lui-même de son temps libre.
- Associer les enfants au fonctionnement du service.
- Permettre aux enfants de décider les activités mises en place par les animateurs

2) Favoriser l'expression, l'imaginaire

- Laisser l'enfant s'exprimer, c'est surtout lui permettre de trouver sa place au sein du groupe.
- Laisser son imaginaire vagabonder, créer, rêver ou ne rien faire fait partie des passages essentiels à la construction de l'enfant.
- Laisser le matériel à disposition.
- Encourager l'enfant dans ses créations et ne pas l'orienter avec notre vision d'adulte.
- Proposer des grands jeux où leur imaginaire est sollicité.
- Essayer de les impliquer dans la préparation des jeux ou des spectacles.

3) Vivre pleinement son temps de loisirs

- En respectant les temps de repos et le « rythme de l'enfant ». - En proposant des activités ludiques où le plaisir de jouer et de participer est une priorité.
- En adaptant les animations (âge, horaires, durée...) - En proposant de redécouvrir des jeux simples et collectifs.

1) Lui permettre de trouver sa place

- En respectant ses rythmes, ses besoins lors de tous les temps de la journée.
- En aménageant l'espace d'évolution et les lieux d'accueils.
- En donnant des repères.
- En étant à l'écoute de ses difficultés, de ses demandes.

2) Favoriser l'ouverture à la société

- Par différentes activités de découverte.
- Avec la participation d'intervenants extérieurs.
- Par l'organisation d'animations spécifiques sur ce thème.

3) L'aider à grandir

- Par le biais des activités quotidiennes (repas, rangement, toilettes...).
- Grâce aux règles de vie établies ensemble.
- En favorisant son autonomie lors des activités.

4) Se respecter mutuellement - Grâce aux règles de vies communes.

- Etre en cohérence avec notre façon de nous comporter avec lui et nos attentes ou nos exigences.
- En expliquant à l'enfant le motif d'une décision, d'un refus ou d'une sanction.
- Etre à son écoute.

Le projet de Mise en Œuvre :

Afin de rendre le projet pédagogique plus vivant et qu'il soit davantage le reflet de notre travail au quotidien, des projets de mises en œuvre seront mis en place avec l'équipe d'animation. C'est une façon pour l'équipe éducative de travailler autour du projet pédagogique.

C'est de cette manière qu'il est toujours en action, qu'il est le reflet de notre travail.

C'est également un support solide pour les évaluations du projet en cours.

Ces projets de mise en œuvre seront affichés sur le portail famille mis en ligne sur le site Internet de la commune. Ils représentent la mise en mouvement du projet pédagogique, ils permettent de donner vie à nos objectifs, tout en étant accessibles à tous.

COORDINATION ET EVALUATION

Afin de suivre le bon déroulement des différentes activités et de contrôler leur adéquation avec les objectifs fixés, des réunions et des évaluations régulières sont prévues

Des réunions quotidiennes (de 9h à 9h30) sont programmées pour permettre aux animateurs de préparer leurs prochaines animations, de proposer de nouvelles activités, d'initier leurs collègues à de nouvelles techniques, etc.

Ces réunions hebdomadaires permettent également d'évoquer les problèmes rencontrés, avant de Service Péri-scolaire

rechercher collectivement une solution.

De façon plus ponctuelle, en fonction des demandes et des besoins, des rencontres avec Madame Corine Bonnery directrice et coordinatrice péri-scolaire, et/ou Monsieur Alexandre Moulin, 2ème adjoint en charge de l'enfance et de la jeunesse, peuvent être organisées.

Ces rencontres formalisées ne font évidemment pas obstacle aux contacts journaliers que les animateurs doivent entretenir avec l'équipe de coordination, les parents et les enseignants.

Evaluations régulières et bilans annuels

Des évaluations régulières sont mises en œuvre, pour contrôler la qualité :

- Des activités proprement dites (degré d'intérêt, implication des animateurs et des enfants, adéquation entre l'activité proposée et l'âge des enfants...).
- De la relation entre enfants et animateurs, d'une part, et entre enfants, d'autre part.
- De la relation entre animateurs et avec les partenaires.
- De l'implication de chaque animateur (évaluation annuelle)
- Du service péri-scolaire dans son ensemble mis collectivement en œuvre.

Un bilan annuel, établi en fin d'année civile, permet d'apprécier si les objectifs fixés pour les différentes activités ont bien été atteints.

Ces bilans sont également des outils privilégiés pour évaluer la pertinence du projet pédagogique et, si nécessaire, le faire évoluer.

LE ROLE DE CHACUN DANS L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

La directrice : Activités principales :

- Organisation et mise en œuvre du service périscolaire,
- Assistance et conseil technique aux élus, · Développement et animation des partenariats, · Accueil et information des publics,
- Gestion administrative et budgétaire,
- Participer à la définition des orientations stratégiques de l'Accueil périscolaire
- Négocier avec la ligne hiérarchique les moyens de la mise en oeuvre du projet de l'Accueil Périscolaire,
- Piloter et animer l'élaboration collective du projet pédagogique,
- Construire, coordonner et évaluer l'ensemble de l'équipe,
- Contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité,
- Organiser la gestion des locaux, des espaces et du matériel,
- Participer à l'élaboration du règlement intérieur et veiller à son application,
- Dialoguer avec les jeunes et les parents,
- Définir les besoins en matière de ressources humaines et les compétences

Les animateurs : · Assurer un rôle de référent adulte auprès des enfants.

- S'impliquer dans le fonctionnement du collectif d'adultes et à ce titre travailler en équipe.
- Participer activement à l'organisation de la vie collective de l'Accueil Périscolaire.
- Associer les enfants à cette organisation et à l'animation de la vie quotidienne.
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants dans la vie quotidienne et les activités
- Assurer auprès d'eux une présence continue.
- Présenter et animer des activités de différentes natures et adaptées aux besoins, capacités et rythmes de chaque enfant.
- Planifier et organiser des projets d'activités en accord avec le projet global d'animation
- Préparer, mettre en place et analyser des animations · Evaluer des projets
- Etablir et entretenir des relations avec les parents pour favoriser l'accueil des enfants et leur intégration dans la vie collective

FONCTIONNEMENT GLOBAL

L'ensemble des activités périscolaires sont **accessible aux enfants scolarisés**.

Ouverture Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

École Élémentaire

Matin : 7h30 - 8h30 Après-midi : 16h15-18h30

École Maternelle

Matin : 7h30 - 8h45 Après-midi : 16h30-18h30

Les taux d'encadrement :

L'Accueil périscolaire est encadré par une directrice et une équipe d'animation

1	Directrice / coordinatrice périscolaire	BPJEPS
1	Directrice Alsh	BAFD
10	Animatrice(s)	BAFA
4	Atsem	CAP Petite enfance

La réglementation :

Sur le temps scolaire, la réglementation de l'éducation nationale autorise les enseignants des écoles élémentaires à laisser partir seuls les enfants, à la fin de la classe. Lorsque nous basculons sur un temps d'accueil périscolaire,

nous sommes régis par la réglementation de la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale.

Celle-ci interdit aux animateurs de laisser partir un enfant seul sans avoir une autorisation parentale et l'obligation est faite de vérifier que toutes les personnes susceptibles de venir chercher l'enfant, sont autorisées par les parents (en cas de doute une pièce d'identité peut être demandée à la personne).

Journée type :

ACCUEIL DU MATIN :

de 7H 30 à 8H 30 L'accueil du matin est un temps calme où l'animateur doit être disponible et à l'écoute, en fonction des besoins, autant pour les enfants que pour les parents

Les activités du matin sont des activités libres (coins permanents : coloriage, lecture, petit bricolage, jeux de société, relaxation...) mais peuvent aussi être un moment accordé à la proposition d'activités ou de jeux collectifs d'intérieur.

À 8H 30 les enfants de l'École élémentaire se rendent dans la cour.

L'animateur s'assure de la présence d'un professeur des écoles. Les enfants de l'Ecole maternelle sont remis par l'animateur aux professeurs des écoles dans leur classe respective.

RESTAURATION SCOLAIRE :

École Élémentaire

Horaire : 12h00 – 13h45

École Maternelle

Horaire : 11h45 – 13h30

ACCUEIL APRÈS LA PAUSE MÉRIDIDIENNE : de 12H 30 à 13H 45

Un moment d'activités est proposé aux enfants des Écoles maternelle et élémentaire. Des activités à thèmes sont proposées ainsi que des activités encadrées par des intervenants extérieurs. Un planning d'activités entre chaque période de vacances est donc mis en place pour récapituler leurs interventions tout au long de l'année.

Ces activités sont encadrées par tout membre permanent de l'équipe pédagogique . La Commune et la directrice de l'accueil fixent les conditions et les moyens mobilisés pour garantir la sécurité des mineurs.

Elles organisent l'activité en faisant preuve de pragmatisme et de bon sens, dans le respect des réglementations et normes applicables.

L'animateur va chercher le groupe d'enfants inscrits au restaurant scolaire.

Les enfants se rendent avec l'animateur dans les salles de l'Accueil Périscolaire, après les activités, l'animateur accompagne les enfants dans la cour de l'école.

ACCUEIL DU SOIR :

de 16H15 à 18H 30 Pour les enfants de l'École élémentaire :

Ils sont appelés à partir d'un registre d'inscription, classe par classe, dans la cour de l'École. Les enfants se rendent aux sanitaires pour un lavage des mains et s'installent à table pour le goûter.

de 16H15 à 18H 30 Pour les enfants de l'École maternelle :

Un animateur va chercher, à 16h 15, dans chaque classe, les enfants inscrits à partir d'un registre d'inscription. Les enfants sont accompagnés aux sanitaires
Un appel général des enfants est de nouveau effectué

ETUDE SURVEILLÉE

Elle est réservée aux enfants scolarisés à l'école élémentaire (du CP au CM2) de 16h30 à 17h30. Elle n'est pas considérée comme une étude dirigée : les personnes chargées d'assurer l'étude surveillée peuvent apporter une aide à l'enfant. En aucun cas, elle ne se substitue à un cours particulier.
Les enfants bénéficiaires de cette prestation ne pourront être récupérés par leurs parents qu'à partir de 17h30.

SUIVI SANITAIRE

est assuré par la directrice Afin d'assurer cette fonction elle est chargée de :

- S'assurer de la remise des renseignements médicaux de chaque mineur.
- Informer l'animateur (de l'accueil du soir) des allergies alimentaires (ou autres)
- Tenir le registre dans lequel est précisé le soin donné aux enfants
- Tenir la pharmacie de secours à jour.

Equilibre alimentaire

- Apprendre à l'enfant à bien se nourrir, délivrer une « éducation nutritionnelle », en expliquant l'importance d'une alimentation variée et équilibrée, sans stigmatiser les comportements liés à une caractéristique sociale ou culturelle (inciter les enfants à goûter à tout, sans forcer).

- Etre attentif aux enfants présentant des terrains allergiques
- Prendre connaissance et assurer avec vigilance la mise en œuvre des PAI.

Hygiène

- Vérifier que chaque enfant se lave les mains avant et après les repas et/ou les goûters, mais également après chaque passage aux toilettes, en utilisant savon et papier « essuie-mains »

Relation et communication

- Favoriser l'expression, donner la parole à l'enfant et instaurer des temps de discussion avec le groupe.
- Développer la communication entre l'équipe et les parents.
- Etablir des liens avec les enseignants et ATSEM (signaler les problèmes rencontrés, transparence des informations...).

Sécurité

- Etre garant des procédures de déplacement et du respect des règles de sécurité.
- Respecter les consignes de sécurité des locaux mis à disposition.